

MOTION DE SOUTIEN AUX AVOCATS DU BARREAU DE BEYROUTH

La Conférence des bâtonniers de France, réunie en assemblée générale à Paris le 22 mars 2024 :

CONNAISSANCE PRISE de l'agression par les forces de l'ordre dont ont été victimes le 12 mars 2024, devant le Palais de Justice de Beyrouth, plusieurs avocats du barreau de Beyrouth et notamment l'ancien bâtonnier Melhem KHALAF,

CONNAISSANCE PRISE de la motion par laquelle, le 12 mars 2024, le conseil de l'Ordre des avocats de Beyrouth, en séance extraordinaire présidée par le bâtonnier Fadi MASRI, a condamné la violente agression des confrères pacifiques, dont l'ancien bâtonnier et député Melhem KHALAF en sit-in parlementaire depuis 427 jours, et décidé de se constituer partie civile en sollicitant des poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs de cette agression,

CONDAMNE fermement les exactions commises à l'encontre des avocats du Liban et de leur ancien bâtonnier Melhem KHALAF, aujourd'hui député, pour leur interdire, sans motif légitime, l'entrée du palais de justice.

S'ALARME du degré des dérives autoritaires, désormais dirigées même contre les avocats, pour obérer l'enquête judiciaire et toute poursuite contre les responsables de l'explosion qui, le 4 août 2020 à 18h07, a dévasté le port de Beyrouth en tuant 235 personnes, blessant plus de 6.500 et en détruisant les habitats de centaines de milliers de personnes vivant aux alentours.

EXPRIME sa profonde solidarité et son soutien indéfectible aux avocats du Liban, au barreau de Beyrouth, à son conseil de l'Ordre et à son bâtonnier en exercice Fadi MASRI, ainsi qu'au bâtonnier Melhem KHALAF.

RAPPELLE qu'il n'existe pas de démocratie sans justice et pas de justice sans avocats libres d'exercer leur office en toute indépendance.

EXHORTE les autorités libanaises à garantir la sécurité et l'intégrité physique des avocats, ainsi que leur droit fondamental à exercer leur profession sans entrave ni crainte de représailles.

APPELLE solennellement la communauté internationale, les Ordres, associations, groupements et organisations professionnelles d'avocats ainsi que l'ensemble des organisations de défense des droits de l'homme, à condamner les violences commises au préjudice des avocats du barreau de Beyrouth le 12 mars 2024 et à exprimer leur plein et entier soutien aux avocats libanais dans leur lutte pour la restauration de l'État de droit et des libertés individuelles au Liban.

**Pour la Conférence des bâtonniers,
son président Jean-Raphaël FERNANDEZ**